

Image not found or type unknown



solde de tout compte

Par **fisher42**, le **26/07/2021** à **12:24**

bonjour

j'ai terminé mon contrat le 20 juillet 2021 avec un accord de rupture conventionnelle

j'ai reçu mon solde de tout compte par mail avec une obligation de le signer pour toucher l'argent il me manque dans les papiers l'attestation pole emploi

j'ai renvoyé le reçu signé

quel délai a mes employeurs pour me verser les sommes dues?

merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **26/07/2021** à **12:54**

Bonjour,

L'employeur ne devait émettre aucune condition pour la délivrance du solde de tout compte d'autant que je vous rappelle que son reçu signé peut être dénoncé dans les 6 mois par lettre recommandée avec AR..

Maintenant il devrait vous délivrer les différents documents immédiatement qui sont en principe quérables, c'est à dire que vous deviez aller les chercher mais il semble qu'il soit disposé à vous les envoyer..

Par **fisher42**, le **26/07/2021** à **17:06**

merci PM de ta réponse

j'aurais pu aller chercher ces documents mais mon employeur a annulé le RDV au dernier moment

qu'en est-il pour le versement des sommes dues

quel délai pour me payer

merci de ta reponse

Par **P.M.**, le **26/07/2021** à **17:39**

Bien sûr, en même temps, il devrait vous payer immédiatement...

Par **fisher42**, le **26/07/2021** à **19:11**

merci PM pour tes éclaircissements sur ma situation

je vais pouvoir le relancer une dernière fois et le cas échéant entamer des poursuites

merci